

► Enquêteur harcèlement et comportements toxiques ◀

Se former au métier d'**enquêteur harcèlement et comportements toxiques** avec l'IEDRS pour garantir un **environnement de travail sûr et respectueux** pour tous.

► L'ENQUÊTE INTERNE : UNE OBLIGATION LÉGALE DE RÉSULTAT

Le livre II, titre IV, du Code du travail renforcé par la loi du 29 mars 2023 prévoit qu'aucun salarié ne doit subir les faits de harcèlement moral ou sexuel. L'employeur a l'obligation de résultat quant à la santé de ses salariés. Il a l'obligation d'intervenir en cas de suspicion de harcèlements, discrimination, ou sexismes, et de mener une enquête qui peut être confiée à un salarié ou à un organisme extérieur.

Ces dispositions permettent de protéger :

- La victime de harcèlement moral ou sexuel, de discrimination ou de sexismes,
- Les personnes de l'entourage professionnel proche qui auront témoigné en faveur de la victime,
- L'exercice même d'un recours à l'encontre du harceleur.

L'enquête en risques professionnels permet à l'employeur, face à des allégations et des accusations portées à sa connaissance, de vérifier la matérialité des faits rapportés, de les circonstancer objectivement au regard d'éventuels manquements aux obligations et à la déontologie des salariés et, le cas échéant, de rechercher des causes exonératoires de tout ou partie de la responsabilité de la ou des personnes concernées.

L'enquête va ainsi permettre de collecter toutes les informations nécessaires permettant de déterminer et de justifier les actions à mettre en œuvre par l'employeur.

► DEVENIR ENQUÊTEUR EN COMPORTEMENTS TOXIQUES (HARCÈLEMENT MORAL, SEXUEL, DISCRIMINATION, SEXISME) AVEC L'IEDRS, UNE FORMATION UNIQUE EN EUROPE

La création de la formation dispensée par l'IEDRS en partenariat avec l'École nationale des enquêteurs en risques professionnels (ENERP) répond à plusieurs besoins cruciaux existant au sein des organisations, qu'elles soient du secteur privé ou public.

Plus que jamais la prise de conscience accrue des violences au travail – qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles – nécessite une réponse structurée, adaptée et professionnelle.

Les statistiques alarmantes révèlent l'ampleur du problème : plus d'une personne sur cinq a subi de la violence ou du harcèlement au travail au moins une fois dans sa carrière.



Face à ces chiffres, il est impératif de disposer de professionnels formés spécifiquement pour traiter ces situations. La mise en œuvre d'une enquête en matière de risques professionnels est fortement influencée par la nature même des faits examinés ainsi que par le contexte de leur révélation. Ces facteurs obligent à établir des protocoles extrêmement rigoureux, notamment en ce qui concerne la conservation des preuves et la stratégie à adopter lors des entretiens.

Se former pour obtenir la certification d'enquêteur en risques professionnels signifie acquérir la capacité d'agir avec une neutralité, une indépendance et une impartialité totales. Cela implique un haut degré de professionnalisme dans la gestion des cas de harcèlement, de discrimination et de sexe dans le **milieu du travail** et dans le **milieu scolaire**, y compris lorsqu'il s'agit d'opérer dans le cadre judiciaire pour mener des enquêtes à la fois objectives et contradictoires. Une approche qui vise également à sensibiliser les apprenants pour qu'ils soient des prévenants.

Force est de constater que même si les employeurs ont l'obligation légale de prévenir et de traiter les cas de harcèlement, il existe un déficit notable en termes de compétences précises nécessaires pour mener ces enquêtes.

Une expertise complète

La certification d'enquêteur en risques professionnels vise à combler ces lacunes en formant avec l'IEDRS des professionnels polyvalents et impartiaux qui disposeront d'une expertise complète :

- Capacité d'écoute et d'empathie.
- Compétences juridiques et réglementaires.
- Connaissances managériales et organisationnelles.
- Capacité à mener des campagnes de prévention et de sensibilisation.

Avec ce cursus, l'IEDRS apporte une réponse pertinente au besoin urgent de professionnels capables de traiter les cas de violence et tous les types de harcèlement (moral, sexuel, comportements toxiques ou discriminatoires). Les enquêteurs seront équipés pour mener des investigations approfondies, proposer des recommandations et apporter leur expertise afin de répondre aux besoins spécifiques et diversifiés des organisations.

Enfin, cette certification s'inscrit dans une démarche plus large de responsabilisation des organisations et de protection des travailleurs. En dotant les enquêteurs des compétences nécessaires, l'IEDRS répond non seulement à une exigence légale, mais aussi à un impératif éthique et social : garantir un environnement de travail sûr et respectueux pour tous.

UNE ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE AU SERVICE DE SES ÉLÈVES



CHRISTIAN BOS

Expert en traitement des conflits et en communication, il dispose d'une grande expérience dans la médiation et la gestion des risques professionnels. Il est également auditeur et enquêteur RP.



SYLVIE LAGODA

Formatrice en techniques managériales, elle est également Auditrice en qualité de vie au travail, et enquêteuse RP. Coach en agilité comportementale, cohésion d'équipe.



GILDAS NEGER

Docteur en droit public, diplômé en RH et en sciences politiques, il est actuellement président de l'association européenne des docteurs en droit et formateur.



THIERRY WOLLENSACK

Ancien fonctionnaire de police affecté aux Renseignements Généraux et spécialisé dans les enquêtes pour terrorisme, il est expert en sécurité et en technique d'audition.



RAPHAËL HOCH

Psychologue en thérapie brève selon l'école de Palo Alto. Formé, certifié et supervisé par les centres À 180 degrés/Chagrin scolaire.

BLOCS DE COMPÉTENCES VISÉS PAR LA FORMATION

La formation est divisée en 5 blocs regroupant 25 compétences clés pour devenir enquêteur certifié en risques professionnels.

Bloc 1 - **Déchiffrer les interactions interpersonnelles** : comportements & communication verbale et non verbale

Bloc 2 - Outils d'**analyse organisationnelle** et de conduite du changement

Bloc 3 - Principes juridiques liés au **droit du travail** et aux **risques professionnels**, rôle et utilité des **partenaires sociaux** des travailleurs désignés en cas de **situation de harcèlement**

Bloc 4 - La méthodologie des enquêtes et la **posture de l'enquêteur**

Bloc 5 - **Synthèse et évaluation** des compétences de l'enquêteur en **comportements toxiques**. La formation apporte la compétence d'**expertise judiciaire** indispensable pour prétendre à une inscription auprès des cours d'appel afin d'être **reconnu comme expert judiciaire**.

EXAMEN

L'examen vise à évaluer les compétences acquises par les candidats au cours de la formation en matière de gestion des risques professionnels, incluant la capacité à mener des enquêtes, analyser des situations de harcèlement, rédiger et présenter des rapports d'enquêtes lors des restitutions au donneur d'ordre, et proposer des solutions concrètes et efficaces.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

a. Épreuve théorique (QCM)

Objectif : tester les connaissances théoriques sur les risques professionnels, les techniques d'enquête, le droit du travail et la réglementation en santé et sécurité.

b. Étude de cas et analyse de scénarios

Objectif : évaluer la capacité à analyser des situations complexes, identifier les problèmes sous-jacents et proposer des solutions adéquates.

c. Rapport d'enquête préparé pendant la formation

Objectif : démontrer la capacité à mener une enquête complète, rédiger un rapport détaillé et proposer des recommandations pertinentes. Présentation devant le jury

d. Soutenance du rapport d'enquête

Objectif : présenter et défendre le rapport d'enquête devant un panel d'experts, démontrer la capacité à communiquer efficacement et à répondre aux questions de manière claire et concise.

e. Travail inter-modules

Objectif : évaluer la compréhension continue et l'application des connaissances acquises tout au long de la formation.



DAN KERSCH

Ancien député, il a été vice-Premier ministre, ministre des Sports, du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, ministre de l'Intérieur, de la Fonction publique et de la Réforme Administrative.



JEAN-PHILIPPE BRÉCHON

Conférencier en stratégies d'influence, négociation en situation dégradée et langage non verbal, formateur en Gendarmerie, juge consulaire, synergologue professionnel, prédictive profiling, analyse de personnalité en graphologie.



ANTOINE WINTER

Directeur des ressources humaines, il dispose d'une expérience dans la gestion du personnel et des partenaires sociaux. Médiateur professionnel et enseignant en RH à l'Université de Strasbourg.



AUDREY MARTIN

Enseignante spécialisée en troubles du langage et de l'apprentissage. Elle intervient auprès des futurs enquêteurs pour leur proposer une spécialisation en matière de harcèlement scolaire.



AMÉLIE ZEIMET

Docteure en psychologie du conseil et spécialiste en études sociales appliquées. Elle est spécialisée dans les approches humaniste, psychanalytique et cognitivo-comportementale.

CERTIFICATION

À l'issue de la formation, un certificat équivalent **niveau 6 RNCP** et/ou un titre universitaire **niveau Licence 3**, utilisable dans les **secteurs publics et privés**, sera remis aux personnes ayant réussi l'examen.

MODALITÉS D'ORGANISATION

La formation s'étend sur une durée de **5 mois**, à raison de **2 jours par semaine**, une semaine sur 2.

Les 203 heures de formation sont réparties comme suit :
140 heures en présentiel et **63** heures de travail personnel.



Nombre de personnes maximum par session : **10**

À l'issue de la formation, les élèves sont évalués sur les notions, compétences et techniques enseignées, dans le but d'obtenir leur **certification d'enquêteur en risques professionnels**.

PRIX DE LA FORMATION

Prix de la formation : **9500 euros**

Frais pédagogiques : **500 euros**



En partenariat avec



CONTACTS

IEDRS Luxembourg
Chambre des Métiers du Luxembourg
2 Circuit de la Foire Internationale L-1347 Luxembourg
+352 26 12 34 58 | formations@iedrs.com

